

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. PRALY Hervé, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : M. HODEAU Sylvain a donné pouvoir à M. COUTANT Thierry

Membres en exercice : 13 - présents : 12.

M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

### **D1 : DÉFIBRILLATEUR**

Il est proposé de se doter d'un défibrillateur automatique, obligatoire dans les ERP de catégorie 5 en 2022.

Un devis a été demandé, en vue d'un achat groupé avec les communes de Gémigny et Saint-Sigismond.

Montant du devis : 1 932,00 € TTC, compris formation, et maintenance la 1<sup>ère</sup> année.

Ce prix serait réduit de 50 € environ si commande groupée.

Il faudra voir si cet achat peut faire l'objet d'une subvention.

Après débat, le Conseil municipal :

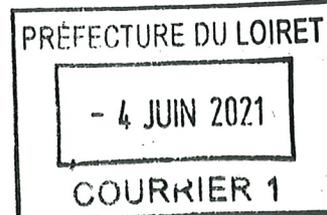
- approuve l'achat du défibrillateur pour un montant de 1 932,00 € TTC,
- charge M. le Maire d'instruire toute demande d'aide financière.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

## SEANCE DU 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 12 mai 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Pérvy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. PRALY Hervé, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Membres en exercice : 13 - présents : 13.

M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

### **D2 : CENTRE DE LOISIRS**

L'association des Familles rurales de Saint Pérvy se désengage de l'organisation du Centre de Loisirs de l'été.

La Commune de Patay propose de recevoir les enfants des petites communes voisines.

Leur centre est géré par les Familles Rurales de Patay.

Une journée complète d'accueil de 9h à 17h, repas compris, coute 30,00 € par enfant.

Pour St Pérvy, environ 25 enfants sont concernés, sur 17 jours maximum.

Il est proposé de déterminer le montant de participation de la Commune par enfant et par jour, sachant que, les années précédentes, il était octroyé une subvention globale de 2 200,00 € aux Familles Rurales.

Cette année étant une année de transition, le quotient familial ne sera pas pris en compte dans le calcul de la participation de la Commune.

Après débat, il est décidé que la participation de la Commune au Centre de Loisirs de Patay sera de 6,00 € par jour et par enfant, soit 20 % du tarif journalier.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 12 mai 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. JEGOUZO Gaël, M. DOUSSET Christophe, M. PRALY Hervé, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Membres en exercice : 13 - présents : 13.

M. PRALY a été nommé Secrétaire de séance.

**D3 : TERRAIN DU LOTISSEMENT DU NUISEMENT A VENDRE**

Le lot n° 2 du lotissement du Nuisement a été remis en vente, les acquéreurs initiaux n'ayant pu obtenir leur prêt.

Il est proposé de porter le prix de vente de ce terrain à 64 000,00 €.

La Loi prévoit maintenant une étude de sol par carottage, coût de 900,00 TTC.

Après débat, le Conseil accepte ce prix de vente de 64 000,00 €, et charge M. le Maire de toutes les formalités.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Denis PELÉ

